



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 4 mars 2018 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021 ?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévison (suppression des redevances Billag) » ?

VOTATIONS CANTONALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études ! » ?
2. Acceptez-vous la subvention cantonale à l'étude de projet et à la réalisation du tram Berne – Ostermundigen ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 4 mars 2018 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 4 mars 2018 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 4 MARS 2018

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme CHAPUIS Catherine

Vice-président : M. CUENDET Stéphane

Membres

Mmes
CAPITAINE Claudine
CASAS Gwendoline
CHATARD Corinne
CHATELET Pascale
CHAVAILLAZ LEONARDI
Farzané
CHIFFI Patrizia

MM.
BIZGAN Gionatan
CARBONE Joachim
CATTIN Daniel
CHARRIERE Didier
CLENIN Thomas

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville, recherche :

Un-e apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction : 1^{er} août 2018

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 9 mars 2018 au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. V. Carbone par téléphone au numéro 032 752 10 00.

La Neuveville, février 2018
Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : M. Kurt Rohner, Pavillonweg 2a, 2502 Bienne.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue du Tempé 4, sur la parcelle no 248, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1^{er} août 2018

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 9 mars 2018 au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Laure Buschini, Directrice de la crèche, par téléphone au numéro 032 751 20 21.

La Neuveville, février 2018
Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : Madame Charlotte & Monsieur Dimitri Visinand, Rue Abram-Louis Breguet 14, 2000 Neuchâtel et Monsieur Erwin Bütikofer, Chemin de St-Joux 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Emplacement : parcelle no 879, au lieu-dit : "Chemin de St-Joux 1", commune de La Neuveville

Projet : démolition et reconstruction d'un bâtiment d'habitation comprenant 3 appartements avec panneaux photovoltaïques et solaires en toiture, aménagement de deux terrasses et de 5 places de stationnement, construction de 3 annexes, pose d'une pompe à chaleur à l'intérieur d'une annexe et pose d'un treillis sur le mur existant longeant la ligne CFF

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : HA3

Dérogations : art. 80 LR, 39 et 44 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 février 2018

La préfète : Stéphanie Niederhauser



**DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES**

transfusion.ch



Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Mme Cindy Amoroso, chemin des Ratenets 20b, 2088 Cressier.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route du Château 20, sur la parcelle no 201, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaires fonciers : M. et Mme Jean-François et Suzy Blaser, chemin de Prapion 7, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue du Faubourg 2, sur la parcelle no 218, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : M. Jean-Jacques Cunier, route du Château 74, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue Montagu 3, sur la parcelle no 422, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Mme Gabrielle Erismann, route du Château 23, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route du Château 23, sur la parcelle no 208, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Fondation SMT Bienne, Sonnhalde 27, 2502 Bienne.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route de Neuchâtel 14, sur la parcelle no 500, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Mme Véronique Gaschen, rue du Tempé 2, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue du Tempé 2, sur la parcelle no 247, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaires fonciers : M. et Mme Marcel et Madeleine Geiser-Imhof, route de Neuchâtel 18, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route de Neuchâtel 18, sur la parcelle no 515, ban de la Neuveville.

Zone : HA3.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville



Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Mme Simone Gerber, chemin de Blanchet 7, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route de Neuchâtel 20 et 22, sur la parcelles nos 516 et 517, ban de la Neuveville.

Zone : HA3.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaires fonciers : M. Maxime Germond et Mmes Murielle et Selma Germond, route du Château 29, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route du Château 29, sur la parcelle no 205, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : M. Anton Gutmann, route de Biemme 4, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl,

rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route de Biemme 4, sur la parcelle no 122, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : M. Beat Hodler, rue du Faubourg 1, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue du Faubourg 1, sur la parcelle no 199, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Société immobilière "La Favorite SA", route de Neuchâtel 5, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue Montagu 1, sur la parcelle no 423, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques

de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ile arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaires fonciers : M. et Mme Arnold et Véréna Lauber, route de Neuchâtel 17, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route de Neuchâtel 17, sur la parcelle no 424, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville



Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p.ex. 10.- SMS avec VUE10 au 339.

Chaque minute, un enfant perd la vue dans le monde. L'opération est la seule solution. Rendez aujourd'hui la vue aux aveugles.

Dons en ligne sur
www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich





Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : M. Gilles Maitin, rue de la Patinoire 15, 2504 Bienne.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue des Mornets 1, sur la parcelle no 246, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Mustika GmbH, Schmiedeweg 12, 4528 Zuchwil.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la route du Château 1, sur la parcelle no 241, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, Ille arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier : Paroisse Réformée de La Neuveville, Grand-Rue 4, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Heimann O. architecture Sàrl, rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Projet : Remplacement de fenêtres / Isolation acoustique du bâtiment dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier, à la rue Montagu 5, sur la parcelle no 432, ban de la Neuveville.

Zone : Zone des abords de la vieille ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 février 2018 au 16 mars 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 février 2018

Services techniques de La Neuveville



Un franc par jour

La constance donne confiance. En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix. Merci de votre générosité. www.unicef.ch



Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Nouvelles de l'administration

Non à un certificat énergétique lors de la vente d'un immeuble

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Grand Conseil est opposée à l'établissement d'un certificat énergétique lors de la vente d'un bâtiment. Elle propose aussi d'introduire la possibilité de compenser l'obligation de produire en propre de l'électricité pour les nouvelles constructions.

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) a examiné la modification de la loi cantonale sur l'énergie en vue de la seconde lecture au Grand Conseil, lors de la session de mars. Cette révision vise à adapter les prescriptions bernoises au modèle appliqué par les cantons dans le domaine énergétique. Il s'agit aussi de renforcer les compétences des communes dans le domaine du bâtiment et de mettre en œuvre diverses interventions parlementaires. Les mesures permettent d'économiser de l'énergie, de réduire les émissions de CO² et d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

L'obligation d'établir un certificat énergétique au moment de vendre un bâtiment et celle de produire soi-même une partie du courant des constructions nouvelles ont été au centre des discussions. La majorité de la commission recommande au Grand Conseil de renoncer au certificat énergétique lors de la vente d'un bâtiment. En outre, la CIAT se rallie à la proposition du Conseil-exécutif qui demande qu'une part du courant nécessaire aux nouvelles constructions soit produite en propre. Pour elle, il doit néanmoins être possible de compenser en tout ou en partie cette obligation.

La loi cantonale sur l'agriculture passe au Grand Conseil

Le gouvernement bernois a adopté une modification de la loi cantonale sur l'agriculture à l'intention du Grand Conseil. Elle vise à créer des stations de fécondation dans des zones de protection pour l'élevage d'abeilles résistantes aux maladies, en application de la motion Guggisberg. Le Conseil-exécutif veut instaurer une base juridique pour permettre à un service responsable au sein de la Direction de l'économie publique d'avoir qualité de partie, avec tous les droits, dans les procédures pénales concernant des infractions aux prescriptions relatives à la protection des animaux. Jusqu'ici, le canton de Berne déléguait cette compétence à l'association faitière des organisations bernoises de protection des animaux (DBT). Or, la Cour suprême a dénié à cette dernière la qualité pour recourir dans des procédures pénales relevant du droit de la protection des animaux. La DBT a fait recours contre cette décision au Tribunal fédéral ; la procédure est pendante.

Loi sur le programme d'allègement 2018

Le Conseil-exécutif a approuvé la loi sur le programme d'allègement 2018 à l'intention du Grand Conseil. Le texte regroupe, sous la forme d'une modification collective, une série de modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018. Le Grand Conseil peut ainsi coordonner l'examen des projets de mise en œuvre.



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER

Samedi 24 9.30-11.30h
Lundis 26 9.30-11.30h
Mercredi 28 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

EASYVOTE POUR LES JEUNES CITOYENS ET LES MOINS JEUNES !

Dans le but de sensibiliser davantage de jeunes à voter, le site www.easyvote.ch vous procure des explications, des vidéos sur les différentes votations fédérales. Vous y trouverez également des explications sur les mécanismes du vote. Des informations pour les prochaines votations du 4 mars sont d'ores et déjà disponibles. Allez donc y jeter un œil !

Administration communale



NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la "petite enveloppe" qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la "petite enveloppe" réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !



Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Claude Alain Rollier, Bellevaux 46, 2518 Nods

Auteur du projet : Claude Alain Rollier, Bellevaux 46, 2518 Nods

Projet : Prolongement du toit, sur RF 3114 du ban de Nods, Bellevaux 48a, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.02.18

Administration communale



Nouvelles de l'administration

Majorité claire en faveur de la révision de la loi sur les impôts et de la loi sur la participation à BKW

La Commission des finances propose au Grand Conseil d'adopter la loi révisée sur les impôts 2019 qui prévoit une baisse fiscale en faveur des personnes morales. La commission dit oui par ailleurs à la loi sur la participation du canton à BKW SA.

La commission des finances (CFin) présidée par Daniel Bichsel (UDC) a examiné la révision 2019 de la loi sur les impôts et la loi sur la participation du canton à BKW SA en vue de leur seconde lecture lors de la session de mars 2018.

En première lecture de la loi sur les impôts, le Grand Conseil a renvoyé à la commission une proposition de l'UDC demandant d'examiner l'opportunité d'élever au rang de loi la décision ordonnant une évaluation générale des immeubles et des biens hydrauliques, qui deviendrait alors sujet à référendum. L'évaluation générale des immeubles et des biens hydrauliques est actuellement régie par un décret qui n'est pas soumis au référendum.

La Commission des finances propose au Grand Conseil de laisser la réglementation en l'état parce qu'une procédure est en cours devant le Tribunal fédéral. Le Grand Conseil avait décidé, lors de sa session de mars 2017, d'appliquer désormais pour la valeur officielle des immeubles une médiane proche de 70% de la valeur vénale. La ville de Berne

a fait recours. La Commission des finances dans sa grande majorité est d'avis qu'il faut attendre l'arrêt du Tribunal fédéral avant de modifier éventuellement la loi.

La commission a rejeté de justesse une proposition demandant un allègement moins important de l'impôt sur les entreprises afin de ne pas compromettre l'équilibre financier. La proposition avait déjà été déposée pour la première lecture. Contrairement à la proposition du Conseil-exécutif, trois échelons devraient être maintenus pour le barème d'impôt sur le bénéfice, le premier et le deuxième devant être aménagés en faveur des entreprises qui enregistrent des bénéfices moindres. La majorité de la commission est opposée à cette proposition car elle entend maintenir les allègements prévus en faveur des personnes morales. Par ailleurs, le canton de Berne est compétitif par rapport aux autres cantons pour ce qui est des entreprises dégageant très peu de bénéfices.

Lors du vote final, la Commission des finances a accepté nettement la loi sur les impôts et l'abaissement prévu de l'imposition des personnes morales.

Majorité claire en faveur de la loi sur la participation du canton à BKW SA

En vue de la seconde lecture, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter telle quelle la loi sur la participation du canton à BKW SA. Une large majorité de la CFin soutient le point central de la loi, en vertu duquel le canton de Berne doit rester l'actionnaire majoritaire de BKW SA.



Commune mixte de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Monica et Michel Meyer, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Michel Meyer, 2517 Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Monica et Michel Meyer, 2517 Diesse

Projet : Transformations et rénovations du bâtiment, parcelle no 2334, Route de Nods 10, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février au 25 mars 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 février 2018
Secrétariat communal

LES ADDICTIONS NE SONT PAS UNE AFFAIRE PRIVÉE.

L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS. BRISONS LE TABOU!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi | 08h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du | Au | Raison |
|----------|------------|------------|--------------------|
| Vendredi | 30.03.2018 | | Vendredi Saint |
| Lundi | 02.04.2018 | | Pâques |
| Jeudi - | | | |
| Vendredi | 10.05.2018 | 11.05.2018 | Ascension |
| Lundi | 21.05.2018 | | Pentecôte |
| | 16.07.2018 | 01.08.2018 | Vacances estivales |
| | 24.12.2018 | 02.01.2019 | Vacances de Noël |

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

| Lieu | Lundi | Mercredi | Samedi |
|--------|---------------|---------------|---------------|
| Diesse | 10h30 - 11h30 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h30 |
| Prêles | 10h30 - 11h30 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h00 |

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**ATELIER DE TAILLE
D'ARBRES FRUITIERS ET ORNEMENTAUX**

Samedi 17 mars 2018 de 9h à 12h
(en cas de mauvais temps, reporté au 24.03.2018)

Lieu : Verger chez Monica et Michel Meyer, route de Nods 10 à Diesse (parking paroisse de Diesse)

Animateur : M. Denis Matthey

But du cours : Connaissances morphologiques, techniques de coupe et sécurité

Matériel : sécateur, scie, gants, vêtements de circonstance

Prix du cours : Frs. 30.00 par personne (une collation sera offerte)

Inscriptions : gad.diesse@gmail.com
079 665 18 92

Le Groupe Animation Diesse décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants doivent bénéficier d'une couverture accident privée.

**PLACES LIBRES À LA CRÈCHE**

La crèche La Luciole vous propose :

- L'accueil d'enfants dans une petite équipe composée de personnel qualifié garantissant ainsi un encadrement de qualité dans une ambiance chaleureuse.
- Un programme pédagogique comprenant de nombreuses activités créatrices.
- Des infrastructures modernes dans un cadre tranquille et verdoyant.

Des places sont encore disponibles :

- De février à juillet : le mercredi après-midi et le vendredi toute la journée.
- Dès août : tous les jours, sauf le lundi matin.

N'hésitez pas à contacter la responsable, Mme Zeller, au 032 315 18 00. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

L'administration communale

**INVITATION A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Mercredi 14 mars 2018 à 20h00
à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles
Un apéro sera offert en fin de séance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et salutations
2. Procès-verbal de l'AG du 15.03.2017
3. Rapport du Président
4. Comptes 2017
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
5. Réélections
 - Du Président Hermann Barth

- Du comité Nicole Schneider Schneeberger (comptes) / Carole Perrot (secrétariat) / Willy Voutat / Christine Wütrich et Chloé Imer Dauwadler.

6. Programme/ budget 2018

7. Modifications des statuts, respectivement dissolution du GAP en tant que société selon le code civil suisse / Transfère de tous les actifs et passifs, activités et obligations au comité selon les directives communales : Commission d'Animation Plateau de Diesse. Cette décision doit être prise à la majorité des 2/3 des membres présents à cette Assemblée générale et ayant le droit de vote selon l'art. 13 des statuts actuels.

8. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15.03.2017 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site :

www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv

Toutes adjonctions et modifications de cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (078 614 68 04), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée générale.

Tout le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, votre intérêt pour l'animation de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président
Hermann Barth

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****1^{er} trimestre 2018****Stationnements**

- Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
- Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing : Au nouvel arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30.

3 mars, 17 mars

L'administration communale

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES
DU 4 MARS 2018****SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES !**

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations du 4 mars 2018, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale



Fête de la musique au Plateau

RECHERCHE DE MUSICIENS AMATEURS OU PROFESSIONNELS

L'organisation de la Fête de la musique a pour vocation de promouvoir la musique. Elle encourage les musiciens amateurs ou professionnels à se produire "bénévolement" devant un public.

La manifestation aura lieu le samedi 23 juin 2018, à la cantine de Lamboing.

Afin de pouvoir proposer un grand choix de musique, nous sommes à la recherche de groupes ou de musiciens régionaux qui seraient intéressés, lors de cette fête, à présenter une ou plusieurs prestations musicales, d'une durée d'environ 15 minutes.

Pour tout renseignement ou pour vous annoncer, merci de contacter notre conseillère communale, Mme Alexia Lecomte, par mail : lecomte.a@hotmail.com.

Nous vous remercions vivement de votre intérêt.

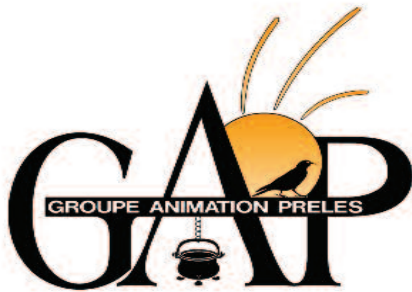
Le comité du CAPD

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

La traditionnelle foire de printemps aura lieu le samedi 17 mars 2018.

Les personnes intéressées à tenir un stand peuvent s'inscrire jusqu'au 25 février 2018 auprès de Mme Priska Joliquin (f.p.joliquin@bluewin.ch).

L'administration communale



RECHERCHE D'UN MEMBRE DU COMITÉ

Le Groupe d'Animation de Prêles est un groupe subventionné par la commune de Plateau de Diesse, responsable d'organiser divers événements culturels afin d'offrir à la population quelques divertissements annuels dans le village de Prêles.

Ce groupe, appelé le GAP, est formé d'un comité composé de sept personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie de la région et de développer l'animation de la commune.

Pour ce faire, nous recherchons urgemment une personne, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter de nouvelles idées et motivée à donner un peu de son temps (7 comités annuels environ) pour donner de la vie à son village.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec le président, Monsieur Hermann Barth, au 078 614 68 04.



ELECTIONS CANTONALES DU 25 MARS 2018

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Présidence :

M. Gilbert Racine

Administration :

Mme Barbara Bourquin

Bureau de vote

Dimanche 25 mars 2018 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Coraline Comte
Mme Soraya De Lima Monteiro

Membres suppléant :

M. Franck Davoli

Bureau de dépouillement

Dimanche 25 mars 2018 dès 10h00

Membres :

Mme Kathrin Crivelli
Mme Catherine da Costa
Mme Cheyenne Danz
Mme Annette Deak
Mme Fiona Decrauzat
M. Sven Clénin
M. Luca Crivelli
M. Nicolas Dauwalder

Membres suppléant(e)s :

M. Jean-Marc Christen

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCAION**

à l'Assemblée communale du 13 mars 2018
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour l'installation d'un système Wifi visant à couvrir les principaux bâtiments communaux et leurs alentours

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 60'000.00 visant à couvrir les principaux bâtiments communaux et leurs alentours

2. Approbation d'un crédit d'engagement pour l'amélioration de notre système de récolte de déchets

- a) Présentation des deux variantes possibles du projet :
I. Variante privilégiant le statu quo d'une récolte par le biais des conteneurs actuels, nécessitant toutefois certains aménagements estimés à une dépense de CHF 100'000.00
- II. Variante d'une installation d'un système de récolte des déchets par le biais de conteneurs semi-

enterrés avec pesage sur l'ensemble du territoire communal pour une dépense de CHF 280'000.00
b) Choix de la variante
c) Approbation du crédit d'engagement selon la variante retenue

3. Election de l'Organe de vérification du compte communal et autorité de surveillance en matière de protection des données pour la législature 2018-2021

- a) Présentation du dossier
- b) Election de l'Organe de vérification du compte communal et autorité de surveillance en matière de protection des données pour la législature 2018-2021

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révo-lus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 9 février 2018

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 23 février
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 25 février Carême II
10h Culte à la Blanche-Eglise
Marie-Laure Krafft Golay, pasteuress
Genève 9, 8-17 ; Matthieu 17, 1-9
Chants : 21-01 ; 41-19 ; 61-37 ; 48-03 ; 62-71
19h30 : recueillement de Taizé à la lumière des bougies.
Chants, piano et méditations

Mercredi 28 février
10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13

Jeudi 1er mars
14h Mini Bazar Salle Schwander, 1^{er} étage Grand'Rue 13

Vendredi 2 mars
Soupe œcuménique de Carême dès 18h à l'église évangélique de l'Abri- Venez soutenir nos œuvres d'entraide !

Rappel
L'action de Carême PPP Pain du Partage à la boulangerie Flurim. Cette année il n'y a plus de pain spécial, mais une tirelire placée sur le comptoir accueillera votre contribution (50cts ou selon votre bon cœur) à l'action.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 25. Februar
19.30 Uhr, Blanche Eglise La Neuveville: Zweisprachige Taizéfeier. Mit Stefan Affolter (Musik), Pfrn. Brigitte Affolter und Pfr. John Ebbutt.
Pikettdienst
12. Februar bis 4. März: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)
Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 25 février
10h Messe à l'église paroissiale 2^{ème} dimanche de Carême

Mardi 27 février
10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Jeudi 1er mars
8h45 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 4 mars
10h Messe à l'église paroissiale 3^{ème} dimanche de Carême

Catéchèse
Mercredi 28 février de 14h30 à 16h00 : Préparation du Premier Pardon pour les enfants de 5H qui vont communier cette année et ceux de 6H qui n'ont pas encore communier.

24 heures pour le Seigneur

Du vendredi 2 au samedi 3 mars se dérouleront les 24 heures pour le Seigneur dans notre Unité pastorale. A l'initiative de notre pape nous seront invités à adorer le Seigneur, à nous confesser, à prier, à partager, à faire connaissance entre nous, à faire une randonnée sur les bords du lac et à célébrer l'eucharistie. Des flyers avec le programme complet se trouvent à votre disposition au fond de l'église.

Nouveau règlement d'organisation de la paroisse

Il a été approuvé sans réserve par l'OACOT en date du 10 janvier 2018 et qu'il entre en vigueur immédiatement. Ce nouveau règlement d'organisation (RO) peut être consulté au secrétariat de la paroisse ou sur notre site internet.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Congé maladie

Le pasteur Stéphane Rouèche est en congé maladie

jusqu'au lundi 5 mars. Le pasteur Paul-André Visinand le remplacera durant cette période. Pour tout contact avec la paroisse, veuillez vous adresser à Monsieur Philippe Niederhauser, 032 315 19 43 Merci !

Dimanche 25 février

Culte à Diesse, 10h, cène, pasteur Paul-André Visinand,

Dimanche 4 mars

Culte à 10h00, Nods, animé par les catéchumènes de 7 et 8 H, service de voiture

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing; 9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville.

Contact

Présidente: Mme Anne-Claude Dubois
079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 25 février

Culte à Diesse à 10h.

Vendredi 2 mars

Méditation et prière 9h à la salle de paroisse et projection du film : Le Festin de Babette.

Dimanche 4 mars

Culte à Nods à 10h avec catéchumènes de 7e et 8e H

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Samedi

17h "L'amour, le sexe et moi" au tennis de Prêles.
Conférence animée par Nicolas Frei suivie d'une fondue. Inscription sur le site de l'Abri

Dimanche 28 février

17h Culte du soir avec les jeunes

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 24 février

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Reynolds Agathe

Mercredi 28 février

19h30 : Réunion de prières

20h : Etude de l'Apocalypse

Paroisse réformée de La Neuveville

BIENVENUE AU

MINI BAZAR DU PRINTEMPS ET COIN CAFÉ

1^{er} mars 2018 de 14h à 17h30

Grand - Rue 13, La Neuveville
au 1^{er} étage du secrétariat de la paroisse
pour soutenir les actions de la paroisse

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Services industriels de La Neuveville

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelaneuveville.ch - museelaneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : lundis 26 février / 5, 12, 19 mars 19 pas de répétition. 26 mars 20h AG. 2 avril pas de répétition, lundi de Pâques. mosaique.jjspace.ch

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

| | | |
|----------|----------|--|
| Samedi | 10 mars | Pierre Descoedres & Band - Jazz |
| Samedi | 24 mars | Georges Chelon - chanson française |
| Samedi | 7 avril | Crazy Pony - Country |
| Vendredi | 20 avril | Bouillon - humour et Julien Paillard - accordéon |
| Vendredi | 4 mai | Marey - pop-folk & blues-rock |

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes